

ABC pour nouveaux Eleveurs

Chers nouveaux éleveurs,

En tant que responsable de l'élevage de la SCCh, je suis heureuse de chaque nouvel éleveur responsable et avec l'ABC pour les nouveaux éleveurs, je voudrais vous faciliter le début.

J'ai résumé ici les informations les plus importantes et les réglementations.

Tous les éleveurs et éleveurs sont tenus de suivre les règles du ZKR SCCh (Élevage et règlement d'élevage). Toutes les informations, formulaires et Règlement d'élevage sont disponibles sur le site du club: www.chodenlaenderhunde.ch

1. L'affixe d'élevage FCI

L'affixe d'élevage doit être demandé et accordé au SCS (Société Canine Suisse, Sagmattstrasse 2, Postfach, 4710 Balsthal, T. 031 306 62 62, info@skg.ch) avant la première saillie de la chienne. Cela peut prendre plusieurs semaines à plusieurs mois. Tous les chiens importés doivent être enregistrés auprès du SCS. Pour ce faire, le pedigree original doit être envoyé à SCS (par courrier recommandé).

2. La chienne, le chien et la sélection

Le classement a lieu une fois par an et est effectué par la SCCh. Toutes les femelles et mâles âgés d'au moins 15 mois peuvent être enregistrés pour l'obtention de la licence. Avant la sélection, tous les chiens doivent avoir une radiographie HD / ED, et DM Geneste de votre vétérinaire et avoir été évalués par l'Université de Zurich / l'Université de Bern. Pour confirmer les chiens avec HD max. C et ED 1 avec une dentition complète. 1 x exposition avec d'excellents ou très bons résultats. Les chiens sont ensuite jugés par l'arbitre et un juge lors de l'enregistrement. Vous trouverez toutes les informations sur les sélections sur le site Web de la SCCh : <https://chodsky-pes.ch/fr/elevage/licence?lang=fr>

3. Les chaleurs, la gestation, la naissance, l'élevage des chiots

Veuillez-vous informer suffisamment tôt de tous ces sujets importants. Les informations les plus importantes peuvent être trouvées ici:

Les chaleurs <https://de.wikipedia.org/wiki/Läufigkeit>

La gestation et la naissance: http://www.polar-chat.de/wiki/Trächtigkeit_und_Geburt

L'élevage des chiots, étapes de développement:

<https://magazin.mydog365.de/erziehung/welpenerziehung/entwicklungsphasen-welpen/>

Et surtout, les expériences et les conseils d'éleveurs expérimentés sont très précieux.

4. Le contrôle des nouveaux éleveurs

par le responsable d'élevage de la race SCCh est à la charge de l'éleveur et doit avoir lieu avant la saillie de la chienne. (Veuillez prendre rendez-vous avec le responsable d'élevage à temps)

5. L'inscription au HP de la SCCh

est soumise à une taxe (pour les membres du club dès CHF 50 CHF, les non-membres CHF 150 CHF par an)

6. **La sélection des mâles reproducteurs** (formulaire interne d'annonce de saillie) disponible sur le site du club sous formulaires et doit être soumise au responsable d'élevage au moins un mois avant la saillie.
7. **Pour les couvertures**, l'accouplement ne peut être effectué qu'avec une femelle sélectionnée / un mâle sélectionné, avec le pedigree en cours de validité. Veuillez noter le début des chaleurs de votre chiennes. Si vous devez vous déplacer loin, il existe également d'autres tests qui réduisent le temps. Cependant, chaque chienne est différente et chaque chaleur peut donc être légèrement différente.
8. Le formulaire d'enregistrement de la couverture dans les 10 jours après la couverture au gardien de reproduction
9. **L'annonce de mise bas interne** dans les 10 jours au responsable d'élevage de la race.
10. **L'annonce de la mise bas à la SCS**, dans les 4 semaines suivant la naissance des chiots, avec tous les suppléments au responsable de l'élevage
11. **Le contrôle des naissances** de SCCh sont généralement en deux temps. **1ère inspection** après 3-5 semaines (décidé et approuvé en 2018) et est à la charge de la SCCh. **2ème contrôle** après environ 8 semaines est à la charge de l'éleveur. Lors de grande portées de plus de 8 chiots, il y a un contrôle supplémentaire après la naissance et aux frais de l'éleveur.
12. **La remise des chiots** est possible **au plus tôt 8 semaines** après le contrôle de la portée par le responsable de l'élevage. Dans les pays de l'UE, les chiots ne peuvent être donnés qu'à **15 semaines**, après la vaccination antirabique 12 semaines.

Pour toutes les autres questions, je suis, en tant que responsable d'élevage et la commission de sélection de la SCCh à votre disposition.

